



Préfecture
de l'Essonne

Préfecture
de Seine-et-
Marne

Préfecture
du Loiret

Préfecture
d'Eure-et-
Loir



Consultation sur le projet de Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) au stade d'intention de l'unité hydrographique Essonne Juine Ecole Du mercredi 12 février 2020 au mercredi 4 mars 2020 inclus

Suite aux évènements exceptionnels de mai – juin 2016 qui se sont traduits par des débordements des rivières de l'Essonne, de la Juine et de l'Ecole ainsi que par d'intenses phénomènes de ruissellement, le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Michel CADOT, a missionné le 4 avril 2018 un Préfet délégué, Jean-Luc COMBE, pour accompagner les acteurs de l'unité hydrographique Essonne-Juine-Ecole dans la mise en œuvre d'un programme d'actions renforcé. L'objectif était de mieux prévenir les risques d'inondation dans le cadre des compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qu'exercent désormais les EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le 22 juin 2018, le Préfet Jean-Luc COMBE a souhaité la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention. Le Conseil Départemental de l'Essonne s'est proposé d'être facilitateur de la démarche en assurant le rôle d'animateur de la démarche.

Le Conseil départemental de l'Essonne aux côtés de l'ensemble des parties prenantes a formalisé un programme d'actions pour les trois ans et demi à venir et ce conformément au cahier des charges des PAPI 3ème génération, du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les actions ainsi définies permettront d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et de préfigurer des actions de restauration de zones d'expansion de crue et de limitation des phénomènes de ruissellement. Des opérations de sensibilisation ainsi que des diagnostics de vulnérabilité de secteurs vulnérables sont aussi programmés.

Le projet :

Les chiffres clés du programme d'actions :

- 57 actions
- Un budget global prévisionnel de 3 360 835 €.
- 15 maîtres d'ouvrages : Conseil départemental de l'Essonne, Conseil départemental du Loiret, Conseil départemental de Seine-et-Marne, le SIARCE, le SMORE, le SIARJA, le SEMEA, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les commune de Prunay-sur-Essonne, de Saclas, de la Ferté-Alais, de Buno-Bonnevaux, la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, la Préfecture de l'Essonne, l'Office National des Forêts pour la forêt domaniale d'Orléans
- Une forte mobilisation des partenaires financiers : près de 70% de subventions publiques (environ 2,34 million d'euros)

Les futures échéances :

- La consultation du public : mercredi 12 février 2020 au mercredi 4 mars 2020
- Dépôt du dossier pour instruction : début mars 2020
- Phase d'instruction : 3 mois
- Présentation du dossier au Comité Technique Plan Seine : 4 juin 2020
- Signature de la convention-cadre de financement : septembre 2020
- Lancement des actions du PAPI : automne 2020 pour une durée de 3,5 ans

Les modalités d'organisation de la consultation du public :

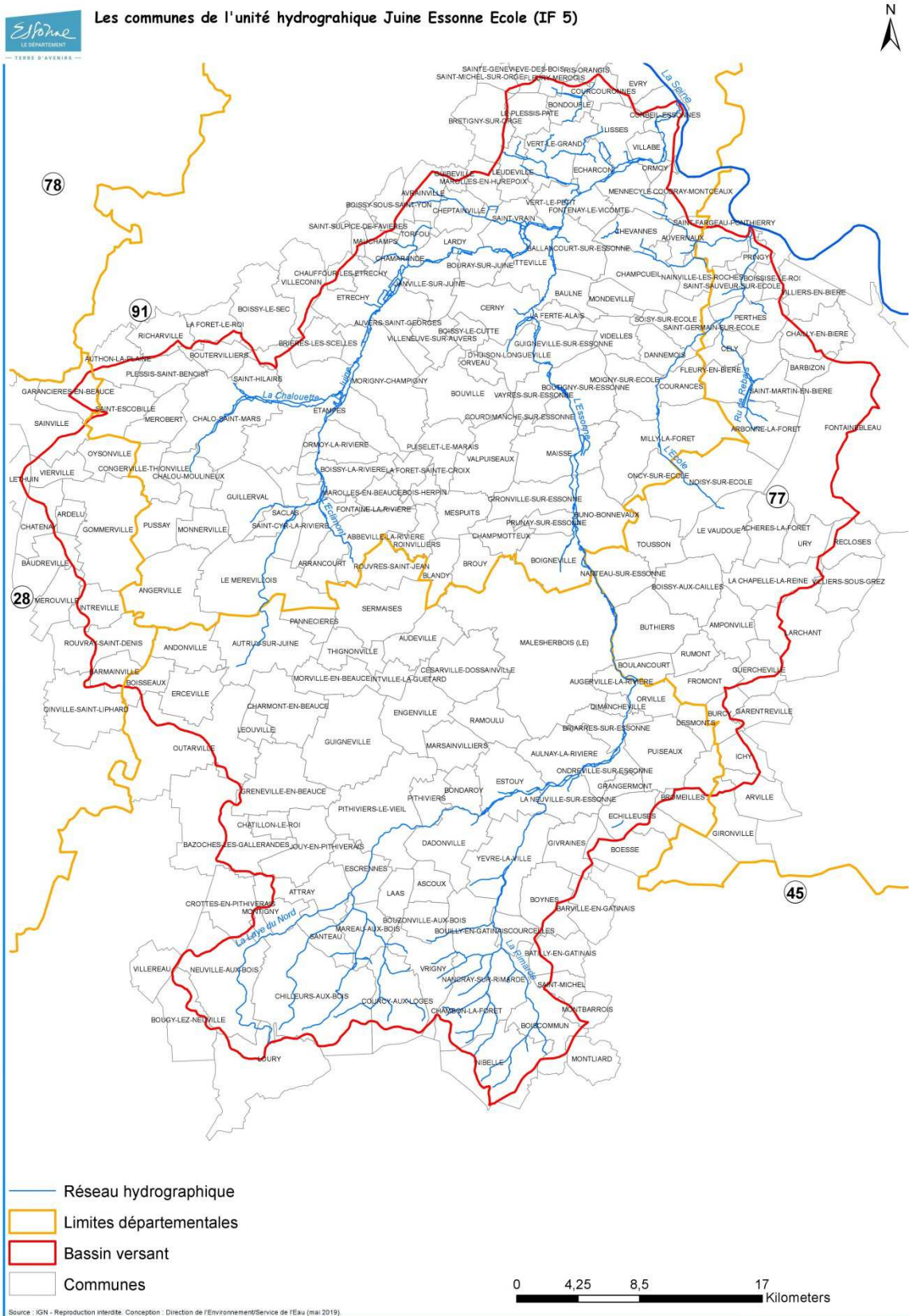
Entre le mercredi 12 février 2020 au mercredi 4 mars 2020, le projet de PAPI d'intention (son dossier et ses annexes), sont mis à la libre consultation auprès de l'ensemble des citoyens compris dans le périmètre du programme d'actions (voir liste des communes concernées, page suivante). Chaque citoyen concerné peut formuler toute remarque nécessitant des points d'éclairage quant aux pièces constitutives du dossier.

L'ensemble des remarques et des observations relatives au dossier sera pris en charge par les services du Conseil départemental de l'Essonne, animateur de la démarche. Ces dernières peuvent être formulées de deux manières par **voie postale et/ou par voie dématérialisée**. Le tableau ci-après reprend les **modalités d'organisation**.

	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
Site internet	www.essonne.fr
Adresse postale	Boulevard de France. 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
Boîte de messagerie	consultationpapierje@cd-essonne.fr

À l'issue de la période de consultation, les observations et remarques ainsi formulées seront prises en compte pour apporter les suites données au projet.

Le territoire et les communes concernées :



COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE			
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	CHALO-SAINT-MARS	JANVILLE-SUR-JUINE	ORVEAU
ANGERVILLE	CHALOU-MOULINEUX	LA FERTE-ALAIS	PLESSIS-SAINT-BENOIST
ARRANCOURT	CHAMARANDE	LA FORET-LE-ROI	PRUNAY-SUR-ESSONNE
AUTHON-LA-PLAINE	CHAMPCUEIL	LA FORET-SAINTE-CROIX	PUISELET-LE-MARAIS
AUVERNAUX	CHAMPMOTTEUX	LARDY	PUSSAY
AUVERS-SAINT-GEORGES	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	LE COUDRAY-MONTCEAUX	RICHARVILLE
AVRAINVILLE	CHEPTAINVILLE	LE PLESSIS-PATE	RIS-ORANGIS
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	CHEVANNES	LEUDEVILLE	ROINVILLIERS
BAULNE	CONGERVILLE-THIONVILLE	LISSES	SACLAS
BLANDY	CORBEIL-ESSONNES	MAISSE	SAINT-CYR-LA-RIVIERE
BOIGNEVILLE	COURANCES	MAROLLES-EN-BEAUCE	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
BOIS-HERPIN	COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE	MAROLLES-EN-HUREPOIX	SAINT-ESCOBILLE
BOISSY-LA-RIVIERE	DANNEMOIS	MAUCHAMPS	SAINT-HILAIRE
BOISSY-LE-CUTTE	D'HUISON-LONGUEVILLE	MENNECY	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BOISSY-LE-SEC	ECHARCON	MEREVILLOIS (LE)	SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	ETAMPES	MEROBERT	SAINT-VRAIN
BONDOUFLE	ETRECHY	MESPUITS	SOISY-SUR-ECOLE
BOURAY-SUR-JUINE	EVRY-COURCOURONNES	MILLY-LA-FORET	TORFOU
BOUTERVILLIERS	FLEURY-MEROGIS	MOIGNY-SUR-ECOLE	VALPUISEAUX
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	FONTAINE-LA-RIVIERE	MONDEVILLE	VAYRES-SUR-ESSONNE
BOUVILLE	FONTENAY-LE-VICOMTE	MONNERVILLE	VERT-LE-GRAND
BRETIGNY-SUR-ORGE	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	MORIGNY-CHAMPIGNY	VERT-LE-PETIT
BRIERES-LES-SCELLES	GUIBEVILLE	NAINVILLE-LES-ROCHES	VIDELLES
BROUY	GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ONCY-SUR-ECOLE	VILLABE
BUNO-BONNEVAUX	GUILLEVAL	ORMOY	VILLECONIN
CERNY	ITTEVILLE	ORMOY-LA-RIVIERE	VILLENEUVE-SUR-AUVERS

COMMUNES DU DEPARTEMENT DU LOIRET			
ANDONVILLE	BRIARRES-SUR- ESSONNE	GIVRAINES	NEUVILLE-AUX-BOIS
ASCOUX	BROMEILLES	GRANGERMONT	NIBELLE
ATTRAY	CESARVILLE- DOSSAINVILLE	GRENEVILLE-EN- BEAUCE	ONDREVILLE-SUR- ESSONNE
AUDEVILLE	CHAMBON-LA-FORET	GUIGNEVILLE	ORVILLE
AUGERVILLE-LA- RIVIERE	CHARMONT-EN- BEAUCE	INTVILLE-LA-GUETARD	OUTARVILLE
AULNAY-LA-RIVIERE	CHATILLON-LE-ROI	JOUY-EN-PITHIVERAIS	PANNECIERES
AUTRUY-SUR-JUINE	CHILLEURS-AUX-BOIS	LA NEUVILLE-SUR- ESSONNE	PITHIVIERS
BARVILLE-EN-GATINAIS	COURCELLES	LAAS	PITHIVIERS-LE-VIEIL
BATILLY-EN-GATINAIS	COURCY-AUX-LOGES	LEOUVILLE	PUISEAUX
BAZOUCHES-LES- GALLERANDES	CROTTE-EN- PITHIVERAIS	LOURY	RAMOULU
BOËSSES	DADONVILLE	MALESHERBOIS (LE)	ROUVRES-SAINT-JEAN
BOISCOMMUN	DESMONTS	MAREAU-AUX-BOIS	SAINT-MICHEL
BOISSEAUX	DIMANCHEVILLE	MARSAINVILLIERS	SANTEAU
BONDAROY	ECHILLEUSES	MONTBARROIS	SERMAISES
BOUGY-LEZ-NEUVILLE	ENGENVILLE	MONTIGNY	THIGNONVILLE
BOUILLY-EN-GATINAIS	ERCEVILLE	MONTLIARD	VILLEREAU
BOUZONVILLE-AUX- BOIS	ESCRENNES	MORVILLE-EN-BEAUCE	VRIGNY
BOYNES	ESTOUY	NANCRAY-SUR- RIMARDE	YEVRE-LA-VILLE

COMMUNES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE			
ACHERES-LA-FORET	BUTHIERS	ICHY	RUMONT
AMPONVILLE	CELY	LA CHAPELLE-LA-REINE	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
ARBONNE-LA-FORET	CHAILLY-EN-BIERE	LARCHANT	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
ARVILLE	FLEURY-EN-BIERE	LE VAUDOUE	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
BARBIZON	FONTAINEBLEAU	NANTEAU-SUR-ESSONNE	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
BOISSISE-LE-ROI	FROMONT	NOISY-SUR-ECOLE	TOUSSON
BOISSY-AUX-CAILLES	GARENTREVILLE	PERTHES	URY
BOULANCOURT	GIRONVILLE	PRINGY	VILLIERS-EN-BIERE
BURCY	GUERCHEVILLE	RECLOSES	VILLIERS-SOUS-GREZ

COMMUNES DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR			
ARDELU	GARANCIERES-EN-BEAUCE	MEROUVILLE	ROUVRAY-SAINT-DENIS
BARMAINVILLE	GOMMENVILLE	OINVILLE-SAINT-LIPHARD	SAINVILLE
BAUDREVILLE	INTREVILLE	OYSONVILLE	VIERVILLE
CHATENAY	LETHUIN		

Pièces constitutives du dossier de candidature :

- **A - Fiche de synthèse du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **B - Périmètre du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **C - Rapport de présentation du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **D - Fiches actions du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **E - Tableau financier du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **F- Lettres d'intention du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **G – Lettres d'engagement du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **H - Projet de convention cadre du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**
- **I- Désignation du préfet pilote**
- **J – Planning du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole**